



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 12 décembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15
DATE DE CONVOCATION	
5 décembre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
19 DEC. 2019	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 19 DEC. 2019 et publication du 19 DEC. 2019 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille dix-neuf, le **douze décembre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **cinq décembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

Absents avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Samuel CATELAND donne pouvoir à Christian LAREURE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Jérôme RACINE et Julia WILMET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christian MATRAS

OBJET : 2019-054 : décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en lien avec toutes les écritures de fin d'année à réaliser :

- ajout de crédits en fonctionnement pour payer la contribution à 30 millions d'amis suite à validation de la convention
- amortissement d'une vente de terrain pour un montant de 245 euros
- opérations d'ordre pour régularisations en investissement

Fonctionnement	
Dépenses	Chapitre 65 compte 6558 autres contributions obligatoires : + 380,00 € Chapitre 022 dépenses imprévues : - 380,00 € Chapitre 042 compte 6811 dotations aux amortissements des immobilisations : + 245,00 € Chapitre 011 compte 6226 honoraires : - 245,00 €

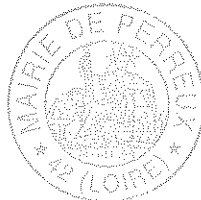
Investissement	
Dépenses	Chapitre 041 compte 2128 autres agencements et aménagements de terrains : + 16 261,14 € Chapitre 041 compte 2135 installations générales, agencements, aménagements des constructions : + 4 992,00 €
Recettes	Chapitre 041 compte 2031 frais d'études : + 16 261,14 € Chapitre 041 compte 2031 frais d'études : + 4 992,00 € Chapitre 040 compte 2804422 : + 245,00 € Chapitre 13 compte 1321 : - 245,00 €

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°3.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.
- **D'amortir** sur 1 année le montant de 245 euros relatif à la vente d'un terrain.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 17 décembre 2019



Le Maire,